

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2025

Instruction du 03/10/2024 relative à la session 2025 du Concours national de la Résistance et de la Déportation

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Jérôme Chastan

IA-IPR histoire-géographie

Référent Mémoire et citoyenneté

Téléphone : 06 34 41 89 91

Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr

Amélie Sasso

CMI histoire-géographie

Mail : amelie.sasso@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94010 Créteil cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation - session 2025

Chaque année, les élèves de l'académie de Créteil présentent des projets de grande qualité, régulièrement primés au niveau national, dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) et témoignent ainsi de leur forte implication.

À leurs côtés, de nombreux enseignants entrent dans le processus de préparation du concours avec les élèves. Pour aider chacun d'entre eux, quelques points d'appui et de vigilance sont ici rappelés.

Textes réglementaires

Deux textes fournissent le cadre et le règlement du concours : l'arrêté du 23 juin 2016 publié au JO du 28 juin 2016 et le règlement du concours pour l'année 2024-2025 sur le thème : « **Libérer et refonder la France 1943-1945** ».

Ces documents sont accessibles aux adresses suivantes :

- <https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>
- <https://eduscol.education.fr/media/61153/download?attachment>

Public concerné

Le concours est ouvert à tous les élèves à compter de la classe de troisième (ou niveau équivalent). Les élèves peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc.

Cette année, l'académie de Créteil continue sa participation à l'expérimentation de l'ouverture du concours aux classes de CM2. Cette expérimentation est menée pour l'académie par la DSDEN de la Seine-Saint-Denis.

Inscription

Le mode d'inscription au concours change cette année. En effet, les établissements inscrivent désormais les candidats par l'application ADAGE, via l'intranet académique.

Enjeux pédagogiques et civiques

Le CNRD constitue un levier pour engager les élèves dans un travail autour de l'histoire, adapté à leurs appétences et parcours ainsi qu'aux projets des établissements et classes. Il compte quatre catégories de participation, précisées dans le règlement (deux en collège et deux en lycée). Elles permettent d'inscrire les élèves dans des projets individuels et/ou collectifs. Le concours permet de développer les capacités d'analyse des élèves par des démarches de recherche et d'enquête.

Il a aussi une portée civique importante, en amenant les élèves à réfléchir sur les valeurs qui fondent notre République et l'engagement nécessaire pour les faire vivre et les défendre, dans une dimension interdisciplinaire forte. Ces enjeux s'appuient cette année sur les commémorations du 80^e anniversaire de la Libération, qui peut permettre de placer la France dans le contexte plus large de la fin de la guerre.

L'expérimentation avec les classes de CM2 a pour but d'ouvrir les élèves du premier degré à ces enjeux, dans un cadre adapté à l'âge des élèves. Elle se poursuit cette année autour la volonté de solliciter l'histoire locale pour sensibiliser à une mémoire collective proche, des témoignages afin d'incarner l'histoire de la guerre, pour mieux se relier à l'échelle de la France, cœur du programme d'histoire de CM2.

Démarches

Quelle que soit la catégorie, le travail s'inscrit dans trois démarches convergentes.

Une démarche scientifique

Le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements. Il permet notamment de travailler la démarche de l'enquête : recherche documentaire, approche critique des sources, éducation aux médias et à l'information (EMI). Les documents et témoignages, contextualisés, mis en perspective, servent à mobiliser l'esprit critique des élèves lorsqu'ils en font usage dans leurs propres travaux ou lorsqu'ils effectuent des choix documentaires. Le concours développe ainsi leur vigilance quant au respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image. Le recours aux documents d'archives est particulièrement formateur pour les élèves.

Une démarche didactique

Le concours permet de travailler le lien entre citoyenneté, histoire et mémoire dans le cadre des programmes d'histoire-géographie. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines. L'histoire est au cœur du concours, mais des projets menés par des professeurs d'autres disciplines ont été récompensés aux niveaux académique et national.

Dans ce cadre, les élèves seront acteurs de leur implication. Il est donc préférable que la participation, tout particulièrement aux devoirs individuels, soit volontaire ou, à tout le moins, rendue signifiante pour chaque candidate et candidat. L'énoncé explicite des attendus correspondant au niveau de classe et à la catégorie choisie facilitera leur travail ainsi que leur investissement.

Une démarche pédagogique

Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif ou d'un devoir individuel. Le travail en équipe, l'usage de pratiques innovantes, la production de ressources, l'utilisation du numérique par les élèves sont autant de pistes à suivre. La recherche de l'originalité, légitime, n'est pas une condition nécessaire. Elle s'inscrit seulement dans la valorisation du travail de fond entrepris par les élèves, des analyses et des contenus

qui en découlent. La liberté que donne le concours sur les formes des productions, en particulier pour le développement de travaux collectifs, doit être pleinement exploitée par les élèves et les professeurs qui les encadrent.

Productions et travaux

Le règlement du concours fournit de nombreuses indications pour les travaux collectifs afin de garantir leur protection durant leur circulation entre les membres des jurys et de faciliter leur conservation.

Concernant les devoirs individuels, deux éléments sont à souligner :

- lors de la composition, des tiers-temps peuvent être octroyés aux élèves qui en bénéficient déjà dans le cadre de leur scolarité ;
- la forme académique du développement construit ou de la composition n'est pas requise. L'épreuve est adossée aux programmes d'histoire, mais l'épreuve individuelle ne constitue cependant nullement un entraînement aux examens (DNB et baccalauréat). Elle doit favoriser une réflexion personnelle des élèves en s'appuyant sur les cours de leurs enseignants, leurs acquis personnels et le travail réalisé et leur investissement lors de la préparation.

Concernant les travaux collectifs, la réalisation d'un document de présentation sur un support différent que celui de la production est obligatoire. Un seul support est accepté pour les travaux numériques : une clef USB. La taille de la production numérique ne doit pas dépasser 1 Go. Si la production consiste en un site Internet, une version sur clé USB identique doit être transmise au jury. Un travail exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un son ne peut dépasser 20 minutes. Si la vidéo ou le son est une partie du travail, le temps maximum autorisé est de 10 minutes.

Il est bien sûr possible de réaliser une production non dématérialisée, ainsi que de mêler éléments numérisés et non numérisés dans une production. Dans ce cas, la production ne doit pas peser plus de 10 kg et doit rentrer dans un colis dont chacune des dimensions ne dépasse pas 50 cm.

Éléments de calendrier

Une date unique nationale pour la clôture des inscriptions est fixée le **samedi 1^{er} février 2025**. Cette date d'inscription ne préjuge pas de l'avancée des travaux avec les élèves : les professeurs disposent encore des mois de février et de mars pour les conduire.

La date des épreuves individuelles est fixée au **mardi 25 mars 2025**.

La transmission des copies et des travaux collectifs par les établissements est attendue au plus tard le **vendredi 28 mars 2025**.

Ressources et partenaires

Des fiches conseils sont consultables sur le portail national du concours à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

Les DSDEN et les partenaires sont d'une aide précieuse. Les DSDEN accompagnent les professeurs. Elles organisent des animations et formations, en lien avec Jérôme Chastan, référent Mémoire et citoyenneté (jerome.chastan@ac-creteil.fr), Alice Marsol, responsable du Trinôme académique (alice.marsol@ac-creteil.fr), et Amélie Sasso, chargée de mission de l'inspection (amelie.sasso@ac-creteil.fr) ainsi qu'avec de nombreux partenaires. Il est possible de les contacter aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr
Évelyne Coggiola-Tamzali Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr
- Seine-et-Marne : ce.77ia@ac-creteil.fr
Catherine Del Gamba pol-intermin77@ac-creteil.fr
- Seine-Saint-Denis : ce.93cabinet@ac-creteil.fr (pilote de l'expérimentation d'ouverture au CM2)
Thibault Leroy ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr

Les services pédagogiques des différents centres d'archives d'Île-de-France comme les musées et les lieux de mémoire sont disposés à accompagner les équipes. Des professeurs-relais sont à la disposition des équipes enseignantes. En complément de la brochure nationale, éditée cette année par la fondation Charles de Gaulle et la fondation de la France libre, les Archives nationales de Seine-et-Marne mettront en ligne en octobre plusieurs documents issus de leurs fonds pouvant être exploités par les professeurs et les élèves. Les Archives du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, ainsi que les Archives nationales, proposent également d'accompagner des moments de formation et de travail autour du concours.

Des professeurs relais sont à disposition des classes s'engageant dans le concours :

- Pour les archives du 77, Olivier Plancke : Olivier.Plancke@ac-creteil.fr
- Pour les archives du 93, Emilie Perraud : Emilie.Perraud@ac-creteil.fr
- Pour les archives du 94, Nathalie Baron : Nathalie.Bouysse@ac-creteil.fr
- Pour les archives nationales, Fabien Pontagnier : Fabien.Pontagnier@ac-creteil.fr

De même, il est possible de vous appuyer sur des associations partenaires de l'École afin de mobiliser leurs compétences et les amener à témoigner, ou à accompagner les élèves dans leur parcours.

Conscient de l'ampleur du travail et de l'investissement de tous, je vous remercie, ainsi que les équipes enseignantes, de participer au rayonnement du concours dans notre académie, développant ainsi la motivation et l'engagement des élèves dans leurs parcours scolaire et citoyen.

Le référent académique mémoire et citoyenneté

Jérôme CHASTAN

Inspecteur IA-IPR histoire-géographie